
Annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Grasse, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Grasse, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40707_t1_0414_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tout le fanatisme dont les prêtres vous ont entretenu jusqu'à ce jour, que le nouveau flambeau de la philosophie éclaire votre vie morale et républicaine. Eloignez de vous tous les objets de superstition qui, pour favoriser l'orgueil de vos prêtres, avaient caché à vos yeux la plus saine doctrine et toute sa pureté, et surtout faisant les plus grands efforts pour établir en nous la concorde et l'union, jurons sur ce tombeau une paix profonde et une amitié fraternelle et durable.

« Je fais en conséquence la motion expresse pour que la municipalité, sans se séparer, prenne un arrêté, et qu'il soit fait, le jour de la décade prochaine, une pétition à la Convention nationale pour obtenir que le nom de la commune de Vaugirard soit changé en celui de Jean-Jacques-Rousseau.

Que tous les noms des rues changent :

« Que la Société populaire porte le nom de Société populaire de Jean-Jacques-Rousseau ;

« Qu'à l'instar des sections de Paris il soit fait une fête pour honorer la mémoire des deux martyrs de la liberté Le Peletier et Marat, et de Jean-Jacques-Rousseau, le modèle du génie; qu'il soit fait une invitation à la Convention nationale d'envoyer deux de ses membres à cette fête;

Que les corps administratifs de département et de district soient aussi invités d'y assister, ainsi que le corps militaire, le tribunal de paix et les membres de la Société populaire de cette commune;

« Que les bustes de ces trois grands hommes ornés d'une couronne civique soient portés en triomphe par les officiers municipaux dans les principales rues et places, et que la fête soit faite sur la place d'armes; que toutes les mères, sœurs et parentes des volontaires qui sont actuellement au service de la République assistent à cette fête avec les couleurs nationales, environnent les bustes des grands hommes et soient fêtées aux dépens de la commune;

« Que toutes les jeunes citoyennes soient aussi invitées à cette fête et qu'il soit dirigé un projet de fête auquel tous les bons républicains seront invités de contribuer.

Rues :

« De Vaugirard.....	Rousseau.
« De Sèvres, jusqu'à la Barrière.....	Marat.
« Blomet.....	de la République.
« Saint-Lambert.....	de la Liberté.
« Notre-Dame.....	de l'Égalité.
« Copereau.....	Emile.
« De Grenelle.....	de la Fraternité
« Des vignes.....	de la Montagne.
« De l'École.....	de la Constitution.
« De la Procession.....	de la Décade.
« Des Tournelles.....	du Bonnet-Rouge.

« La présente pétition a été approuvée par le Conseil général de la commune le septidi, deuxième décade du mois de brumaire, l'an II de la République française.

« J. FAVAS, procureur de la commune; ANDRÉ jeune, officier municipal. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les officiers municipaux de Vaugirard prient la Convention de députer quelques-uns de ses membres pour orner la fête qu'ils vont célébrer le 30 brumaire, à 10 heures du matin, en l'honneur des martyrs de la Révolution. Ils demandent que le nom de *Vaugirard* soit changé en celui de *Jean-Jacques-Rousseau*, etc...

Les administrateurs du district d'Avignon font part à la Convention que le citoyen David Serèna offre 82 quintaux de blé et du vin pour l'armée.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit un extrait de l'adresse des administrateurs du district d'Avignon d'après le Bulletin de la Convention (3).

Les administrateurs du district d'Avignon informent la Convention que le citoyen David Serèna a fait don à la patrie de 100 quintaux de beau froment pour l'armée. Il n'a pu en déposer que 82 quintaux, et pour former la centaine il a donné l'équivalent en vin.

Mention honorable.

Les administrateurs d'Avignon invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Les administrateurs du district de Grasse annoncent à la Convention qu'un bien d'émigré estimé 54,000 livres a été vendu 120,600 livres.

Insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre des administrateurs du district de Grasse (5).

L'administration du district de Grasse, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Grasse, 14^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Nous nous empressons de faire passer le produit de la première vente des biens des émigrés, qui a eu lieu hier. Un bien de 12,000 toises de superficie agrégé d'oliviers, divisé en cinq portions, estimé 54,000 livres a été vendu 120,600 livres. Nous espérons que les ventes subséquentes, malgré les troubles qui ont agité notre département, ne seront pas moins avantageuses à la République (6).

« P. GIRARD cadet, président; RAVAYSON; EUZIÈRE; SAUVAIRE, vice-président. »

(1) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 297.

(3) *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 297.

(5) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753; *Bulletin de la Convention* du 8^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (lundi 18 novembre 1793).

(6) *Applaudissements*, d'après le *Mercure universel* [19 brumaire an II (mardi 19 novembre 1793), p. 298, col. 2].